

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-43/2024**

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès du Département de la Drôme pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit octobre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : BARRE Damien

Absents : PHILIBERT Carine

Procuration : BARRE Damien à AUROUX François.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- ♦ Vu le dispositif de projet de cohérence territorial mis en place par le Département de la Drôme,
- ♦ Vu l'obligation de solliciter des projets structurants d'une valeur supérieure à 70 000 € HT dans le cadre de ce dispositif.

Considérant que, la commune de Clérieux sollicite une subvention au titre du projet de cohérence territorial proposée par le Département de la Drôme pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

Considérant qu'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents a été attribué à la société Toposcope et son groupement ainsi que deux marchés subséquents, d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre en infrastructures.

Considérant qu'une estimation dans le cadre de l'avant-projet a été chiffrée :

- Solution de base (GB sur GNT) avec tranche ferme et conditionnelle : 1 649 298.55 € HT.
- Solution avec variante (tout GNT) avec tranche ferme et conditionnelle : 1 511 011.76 € HT.

Considérant que, d'autres partenaires seront sollicités dans le cadre de ce projet pour venir en participation financière comme la Région, Valence Romans Agglomération et l'Etat au titre de la DETR notamment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention au titre du projet de cohérence territorial pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents tel que décrit ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite du projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Fabrice LARUE



Fait à Clérieux, le 29 octobre 2024.

La secrétaire de séance
Josianne ANGE